

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 79 (1971)

**Artikel:** Quelques carrières d'ecclésiastiques à la fin du XIVe siècle  
**Autor:** Logoz, Roger-Charles  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-60188>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Quelques carrières d'ecclésiastiques à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle

ROGER-CHARLES LOGOZ

De tout temps, les historiens se sont attachés à décrire la vie des princes, ou des chefs d'Etat, qu'il s'agisse de la vie des Douze Césars de Suétone ou de la biographie d'un Staline. L'intérêt s'est porté ensuite sur des princes moins prestigieux ou des carrières moins éclatantes et la vision que l'on avait d'une époque s'en est trouvée affinée. L'histoire a peut-être à peine effleuré les carrières plus humbles, voire celles de particuliers, et elle est bien loin d'avoir tiré de cette mine la somme de renseignements qu'elle peut nous fournir.

De ces « carrières » d'ailleurs qu'avons-nous en fait ? Souvent quelques traces, qui peuvent être sources de confusion ; rien de comparable au profil inoubliable d'un Louis XI, que l'abondance des documents nous rend si familier. Peut-on vraiment cerner d'un trait fort la figure d'un homme, la trajectoire d'une carrière ?

Non, souvent nous n'avons qu'une trace légère, si ténue, qu'elle a rebuté jusqu'ici le chercheur.

Et pourtant, à travers ces renseignements épars, ces éléments plus ou moins nombreux d'une carrière, nous pouvons comprendre un monde, des types de relations, la vie de groupes. Nous pouvons par exemple améliorer notre vision d'un drame mondial, comme le Grand Schisme d'Occident, ou plus simplement répondre à cette question : comment fait-on carrière dans l'Eglise à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ?

Que nous apporte la réussite d'un haut prélat comme le cardinal genevois *Jean de Brogny* ? Le personnage est trop connu pour que je décrive en détail une vie qui, à elle seule, exigerait un volume. Je désire seulement, après avoir esquissé rapidement cette carrière, montrer comment un ou deux détails permettent une approche nouvelle du Grand Schisme d'Occident. D'origine modeste, mais

aisée et non pas humble comme certains l'ont présentée, Jean Fraczon naît en 1342 au hameau de Brogny, non loin d'Annecy<sup>1</sup>. Après de sérieuses études juridiques, il sera bachelier en droit civil et canon, puis docteur, auteur d'un bréviaire du droit, il apparaît comme un lettré et un prélat fastueux. L'avènement au pontificat de son compatriote, contemporain et ami, Robert, comte de Genève, devenu Clément VII, va lui valoir, autant que ses capacités, une éblouissante carrière.

En octobre 1378, cependant, il n'est que familier du nouveau pape et curé de Naters en Valais<sup>2</sup>. Il devient chanoine d'Amiens le 3 novembre de la même année ou un peu plus tard<sup>3</sup>. Il figure sur le rôle de suppliques de l'Université d'Avignon et reçoit le canoniciat de Cambrai le 26 novembre suivant<sup>4</sup>. Le 22 septembre 1379, il reçoit le doyenné de Ceyzérieu au diocèse de Genève<sup>5</sup>. Le 29 octobre 1379, qualifié désormais de docteur ès lois, il devient chanoine de Besan-

<sup>1</sup> Sur Jean de Brogny, voyez : L. BINZ, notice dans *Helvetia Sacra, Genève*, ouvrage à paraître ; la notice de G. MOLLAT dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique* t. II, col. 475-477 avec bibliographie (1914) ; E.-L. DUMONT, *Armorial Genevois*, Genève 1961, p. 68 ; J.-A. BESSON, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne et du décanat de Savoie*, Nancy [mis pour Annecy] 1759, p. 43 à 48 avec des renseignements très douteux, mais ils témoignent de sa fortune et de son influence, cf. aussi les preuves 95 à 98, p. 444 à 453 ; C. EUBEL, *Hierarchia Catholica Medii aevi...*, I, Munster 1913, p. 36, 39, 103, 261 et 533 ; H. DUCHESNE, *Histoire de tous les cardinaux français*, t. II, p. 512-526 ; N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, Paris 1896-1902, *passim*. Citons aussi J. GRILLET, *Lexic. Histor. I*, p. 407 ; *Gallia Christiana* t. XVI, col. 438, 439 ; L. DUHAMEL, *Le Cardinal de Brogny...* dans *Rev. Savoisienne*, 1900, t. XLI, p. 327-338. J.-F. GONTHIER, *Le Cardinal de Brogny et sa parenté*, Annecy 1890. Ces quatre dernières études sont à lire avec beaucoup de prudence. Enfin un ouvrage que je m'apprête à publier, les *Lettres secrètes et communes, suppliques et pièces administratives diverses du pape Clément VII d'Avignon (1378-1394)*, concernant les clercs et les églises des diocèses de Genève, Lausanne et Sion. Pour ce dernier ouvrage, nous citerons sans autre les numéros des pièces importantes.

<sup>2</sup> Il renoncera à cette cure le 20 mai 1379 ou dans le courant de l'été, en devenant doyen de Ceyzérieu, dignité incompatible avec cette cure (cf. mon éd. n° 1658, et la note 1).

<sup>3</sup> Cf. mon éd. n° 11 et 12. La date n'est pas à prendre à la lettre, car il s'agit d'une date de faveur, réservée aux intimes du pape pour les bénéfices en expectative, c'est-à-dire ceux pour lesquels on attend une vacance. La date de faveur leur donne ainsi la préséance sur d'autres candidats et il n'en manque point. Comme la bulle du 3 novembre mentionne le doyenné de Ceyzérieu que Jean de Brogny reçoit le 22 septembre 1379, l'antidatation est flagrante. Comme je l'explique dans l'introduction à mon édition de ces textes, le procédé était courant et admis, mais suscitait de temps à autre les griefs des clercs évincés.

<sup>4</sup> Cf. mon éd. n° 856.

<sup>5</sup> Par don spontané (*motu proprio*) du pape, mais cette spontanéité était souvent provoquée. En fait, notre clerc présente déjà un curé pour une paroisse, à titre de doyen de Ceyzérieu, le 19 septembre 1379 (cf. mon éd. n° 1719). Il est possible qu'il se soit alors aperçu que son doyenné ne lui était pas acquis d'une manière irréfutable et qu'il ait alors prié le pape de le lui assurer d'une façon plus indiscutable ; ainsi s'expliquerait ce *motu proprio* (mon éd. n° 1723).

çon<sup>1</sup>. Puis on le trouve chambrier du pape et il figure souvent parmi les clercs de la chancellerie qui recueillent les suppliques, c'est-à-dire les demandes des ecclésiastiques ou laïques désireux d'obtenir une charge, un bénéfice ou une faveur, pour eux ou pour un proche. Comme il vit à Avignon, il obtient une dispense de résidence pour son doyenné<sup>2</sup>. Peu après, Clément VII lui fait don d'une maison située sur le côté nord de la rue Sainte-Catherine (aujourd'hui rue Arnaud-de-Fabre) dans le voisinage du Palais pontifical<sup>3</sup>. Dispensé de résidence, logé, devenu encore chapelain du pape, dont il est déjà, comme familier et chambrier, un des proches, il reçoit, le 19 septembre 1380, le canonicat, la prébende et la chantrerie de la cathédrale de Lausanne<sup>4</sup>, devenus vacants par la mort de Guillaume de Saint-Amant. Agé de trente-huit ans, il s'est rendu, semble-t-il, indispensable. Il faut reconnaître qu'il doit certainement autant sa bonne fortune à ses dons et à son travail, qu'à la chance, et peut-être davantage. Il va entamer désormais la course aux honneurs et à la fortune. Le 20 septembre 1380, le pape lui accorde une dispense de cumul pour ses trois prébendes, sa chantrerie et son doyenné<sup>5</sup>. Qualifié de « maître », il patronne des rôles de suppliques qu'il présente au pape ; on le trouve encore agissant comme procureur du cardinal Nicolas de Saint-Saturnin en 1382. Quand l'auditeur général de la Chambre apostolique devient évêque, Jean de Brogny lui succède comme chanoine et doyen de Gap (Hautes-Alpes)<sup>6</sup>, mais il n'aura guère le temps d'en jouir. Le 11 août 1382, il accède lui aussi à l'épiscopat, recevant le siège de Viviers<sup>7</sup>. Il résigne alors tous ses autres bénéfices. Le siège de Viviers dans la vallée du Rhône

<sup>1</sup> Cf. mon éd. n° 1746-1747. Il le résignera le 13 mai 1381 (cf. n° 2235).

<sup>2</sup> Le 29 avril 1380 (cf. mon éd. n° 2052).

<sup>3</sup> Le 20 août 1380. Cette maison avait été confisquée par la Chambre apostolique à un adhérent du rival de Clément VII, considéré comme antipape par une bonne moitié de la chrétienté (cf. mon éd. n° 2099).

<sup>4</sup> Cf. mon éd. n° 2111. Le nom de ce chantre ne figurait pas dans la liste des chanoines et des chantres connus (M. REYMOND, *Les dignitaires de l'église Notre-Dame de Lausanne*, Lausanne 1912, p. 201 et 241 sq.; *MDR*, 2<sup>e</sup> sér., t. VIII). M. Reymond suppose que Guillaume de Saint-Amant ne quitta pas Avignon, ce qui est presque certain (*op. cit.*, p. 438).

<sup>5</sup> Jean de Brogny résignera ces bénéfices en accédant à l'épiscopat en 1382. Devenu cardinal il se fait attribuer de nouveau un canonicat à la même église de Lausanne, le 13 avril 1387, ce qui lui permettra d'obtenir la prébende de Richard d'Aillé (ou d'Aglié) en décembre 1389 (cf. mon éd. n° 3359 et 4316).

<sup>6</sup> *Nos igitur, volentes te, qui cubicularius noster existis, ... prosequi generose...* indique fort justement la bulle accordant cette dispense pour deux ans (cf. mon éd. n° 2114).

<sup>7</sup> Le 22 avril 1382 (cf. mon éd. n° 2411 et 2412).

<sup>7</sup> C. EUBEL, *op. cit.*, I, p. 533.

était au XIV<sup>e</sup> siècle un de ces évêchés, dont le titulaire était un prélat de Curie, et qui tenaient pendant la période avignonnaise le rôle des évêchés suburbicaires romains. Leur titulaire remplissait quelque fonction notable au Saint-Siège et tirait de leur mense épiscopale les revenus dus à son rang. Jean de Brogny, dont l'autorité et la science juridique étaient appréciées, était un de ces prélates<sup>1</sup>. Trois ans plus tard, le 12 juillet 1385, il devenait cardinal-prêtre du titre de Sainte-Anastasie. Aussitôt la pluie des bénéfices, qui assuraient aux cardinaux le train de vie princier, dont s'offusquait un humaniste comme Pétrarque, mais qui paraissait normal à cette époque seigneuriale pour les grands feudataires de l'Eglise, commençait de lui fournir son pactole. Pour commencer, en ce 14 juillet 1385, Jean de Brogny recevait une réserve générale pour deux bénéfices venant à être libres dans une dizaine de diocèses espagnols, comme aussi dans ceux de la province de Vienne<sup>2</sup>. Leur valeur totale ne pouvait excéder une rente annuelle de 3000 florins. Ce n'était qu'un début, mais songeons bien, devant l'ampleur des bénéfices dévolus à ces dignitaires, que la réalité était souvent décevante. Jean de Brogny ne venait-il pas de renoncer à un revenu épiscopal modeste, mais dans un pays dont il pouvait surveiller les biens au soleil et goûter les vins agréables, contre de multiples châteaux en Espagne ? Et les titulaires changeaient parfois trop vite, semble-t-il, pour que les revenus fussent perçus avec régularité. Néanmoins chaque cardinal arrivait rapidement à se constituer un domaine important.

Les bénéfices de Jean de Brogny couvriront peu à peu une partie notable de l'obédience du pape d'Avignon et l'on y trouve de tout : canonicats<sup>3</sup>, prévôtés<sup>4</sup>, archidiaconats<sup>5</sup>, et même des charges plus

<sup>1</sup> Jean de Brogny avait l'importante fonction de mettre la date sur les suppliques. Avec la pratique des dates de faveur, la responsabilité du prélat qui les inscrivait était réelle, car de la date dépendait le plus souvent la chance réelle d'obtenir un bénéfice lors d'une prochaine vacance. Lors de son élévation au cardinalat, le 12 juillet 1385, il abandonna cette fonction à Pierre Gérard, évêque de Lodève, autre prélat de Curie jouissant de la faveur particulière du pape et futur cardinal pénitencier.

<sup>2</sup> Cf. mon éd. n° 2950, 3110. Ces réserves seront plusieurs fois renouvelées, par périodes biennales ou triennales.

<sup>3</sup> Comme ceux de Gap (1386, cf. n° 3218-3220), de Lérida en Espagne (1387, cf. n° 3280), de Valence en Espagne (1387, cf. n° 3305), d'Astorga (1387-88, cf. n° 3315), de Genève (1387, cf. n° 3359) pour la seconde fois, d'Urgel (1387, cf. n° 3385), etc. Il échange ceux de Tolède, Meaux, Nevers, Cambrai, Sens, Troyes, Auxerre, etc., contre des bénéfices mineurs.

<sup>4</sup> Prévôtés de Gap (1386, cf. n° 3218-3220), de Lérida en Espagne (1387, cf. n° 3280), de «Albal» en Espagne (1387, cf. n° 3305), de Canohès en Roussillon (1388, cf. n° 3925), etc.

<sup>5</sup> Par exemple, Troyes en 1387 (cf. n° 3344), Lérida en 1387 (cf. n° 3353), de la Cerdagne, dans les Pyrénées, en 1387 (cf. n° 3385), etc.

modestes ou inattendues chez un prince de l'Eglise : par exemple la cure de Gan <sup>1</sup>, bastide des Basses-Pyrénées, ou l'office de cellerier du monastère de Rodas <sup>2</sup> en Catalogne, comme aussi celui de camérier de la cathédrale espagnole de Tarragone <sup>3</sup>. Surtout, il va collectionner les prieurés <sup>4</sup> et les pensions, établies sur certains monastères, dignités ou bénéfices <sup>5</sup>.

Pour importante qu'elle soit, son activité au Palais apostolique n'est pas encore primordiale. Clément VII a recours à lui pour l'installation d'une jeune moniale comme mère supérieure du couvent de

---

<sup>1</sup> Le 25 octobre 1385. Gan (Basses-Pyrénées, arr. de Pau, diocèse de Lescar : cf. mon éd. n° 3018).

<sup>2</sup> Le 2 mars 1387 (cf. n° 3312).

<sup>3</sup> Le 24 février 1387 (cf. n° 3309).

<sup>4</sup> Citons, entre autres, au diocèse de Sion : le prieuré de Val-d'Illiez qu'il résigne en 1388 (cf. n° 3825, 3827) contre une pension annuelle de 30 florins et celui de Saint-Pierre-de-Clages, dont le prieur Laurent de Cluny avait été chassé en 1388 pour homicide et qui lui fut disputé par un moine d'Ambronay (cf. n° 4736). Par ailleurs, nous pouvons citer plus d'une quarantaine de prieurés : Saint-Gilles (Marne), Saint-Marcel-les-Sauzet (Drôme), Pranles (Ardèche), Château-Gontier (Mayenne), Chaize-le-Vicomte (Vendée), Serviano (Espagne, dioc. de Gérone), Bassens (Savoie), Barret-de-Liouvre (Drôme), Prêvenchères (Lozère), Château-Renard (Loiret), Champdeniers (Deux-Sèvres), Saint-Michel, à Champ-sur-Drac (Isère), Montherot (Haute-Saône), Sault (Vaucluse), Sexfontaines (Haute-Marne), qui lui vaut un procès avec un autre cardinal, Nicolas de Brancas, un prieuré à Barcelone, Lussas (Ardèche), le prieuré majeur de Castres (dignité du chapitre), Saint-Genis au diocèse d'Uzès, le Vigan (Gard), Couches-les-Mines (Saône-et-Loire), Laurade (Bouches-du-Rhône, près de Tarascon), Saint-Amatre à Langres (Haute-Marne), Jardy (Seine-et-Oise), Montmeyran (Drôme), etc. (et je n'en ai pas cité la moitié), qu'il posséda plus ou moins longtemps, échangea contre d'autres ou contre des pensions, dans le royaume de France, en Espagne ou dans la vallée du Rhône. Il faut noter que souvent ces prieurés étaient en fait de gros domaines agricoles, ne comportant pas toujours une cure d'âme. Comme les cardinaux, envahissant les chapitres des cathédrales et collégiales, avaient tendance à en accaparer les dignités et que cette pratique soulevait des récriminations fort justifiées, Clément VII chercha à restreindre l'emprise cardinalice sur les chapitres, demandant aux éminences d'y renoncer. Il fallait bien leur trouver des contreparties et les dignités mineures, comme les prieurés ruraux, furent d'autant plus recherchées par les membres du Sacré-Collège.

<sup>5</sup> Citons par exemple : une pension annuelle de 200 florins d'or sur le magnifique prieuré de Corneilla-de-Conflet dans les Pyrénées-Orientales (en 1387, cf. n° 3374) ou de 230 florins d'Aragon sur celui du Saint-Sépulcre de Sainte-Anne à Barcelone (en 1390, cf. n° 4365) ou de 100 florins sur un archidiaconat et une prébende de Lérida, etc. Que représentent ces pensions : en 1390, 1 florin d'or de Florence vaut 12 livres tournois (Archivio Segreto Vaticano — Reg. Avenionen. 262, f° 238 r°-v°). A titre de comparaison, disons qu'une prébende à la cathédrale de Genève est estimée 20 livres tournois (Archivio Segreto Vaticano — Reg. Supplicationum, f° 106 r°). Le vice-recteur et régent du comtat Venaissin recevait 300 florins d'or. Il avait, il est vrai, en plus un casuel qui devait atteindre au moins le double de cette somme, mais c'était un personnage fort important, gouverneur des Etats de l'Eglise en Provence (cf. mon éd. n° 1703). La bille du maréchal du pape a coûté à l'époque 5 francs, qui, si j'en crois un taux de change à Avignon établi pour une annate, vaudraient 5 florins d'or de la Chambre. Ces pensions étaient donc loin d'être modestes, mais il est vrai que d'autres comprises entre 30 et 60 florins étaient plus modestes. Toutefois, de leur multiplicité naissait le pactole auquel j'ai fait allusion.

Laval-Bressieux<sup>1</sup>, on le désigne, avec deux autres cardinaux connaissant bien le diocèse de Genève, comme commissaire lors d'un procès épineux<sup>2</sup>. Enfin le pape avait recours à lui pour examiner les capacités de certains postulants. « Présente-toi au cardinal de Viviers » écrit Clément VII en marge d'une demande<sup>3</sup>.

En automne 1389, très probablement au décès du cardinal pénitencier Pierre d'Ameil, Jean de Brogny reprend la régence de la pénitencerie, un des quatre postes majeurs de la Curie<sup>4</sup>.

Au printemps de 1391, lorsque le cardinal Jacques de Menthonay, un de ses compatriotes, décède inopinément, Clément VII confie cet autre poste majeur qu'est la chancellerie au cardinal de Brogny. Le nouveau vice-chancelier a quarante-neuf ans. La mort de Clément VII ne va pas nuire à sa carrière. A peine élu, le 28 septembre 1394, Benoît XIII, le successeur de Clément, le confirme<sup>5</sup>. Le 12 juin 1405 enfin, Jean de Brogny devient cardinal-évêque d'Ostie et doyen du Sacré-Collège. Dès lors, il est vraiment le second personnage de l'Eglise et cette réussite spectaculaire fait impression. C'est à cette impression, sans doute, qu'il faut attribuer la légende qui en fait plus tard le fils de pauvres gens, porcher dans sa jeunesse<sup>6</sup>, selon cette tendance qui pousse l'opinion commune à exagérer ce qui la frappe particulièrement et, dans le cas de ce cardinal, le saut que représentait son ascension sociale<sup>7</sup>. En 1409, Jean de Brogny rompt avec Benoît XIII, à qui il reproche de ne rien faire pour résoudre le

---

<sup>1</sup> Le 13 avril 1387. Il s'agissait d'Aliénor, fille de Geoffroy, sire de Bussiaco (Bussy ?), âgée de 22 ans (cf. mon éd. n° 3357).

<sup>2</sup> Clément VII avait accordé à Jacques Truffier, recteur de Notre-Dame-de-Liesse à Annecy, deux bulles privant le curé d'Annecy de la moitié des offrandes faites à Notre-Dame-de-Liesse, moitié à laquelle ce curé avait droit, probablement en raison des offices qu'il était tenu d'y célébrer. Le curé d'Annecy, Jordan Emion, va recourir contre cette décision qui amoindrit ses revenus. Embarrassé de cette grâce, qu'il a accordée sans se douter probablement qu'elle lésait un de ses serviteurs au Palais apostolique (car Jordan Emion était un de ses chapelains), le pape va confier aux trois cardinaux J. de Brogny, J. de Menthonay (tous deux natifs du pays) et J. de Murol, ancien évêque de Genève, le soin de régler ce litige. Les trois cardinaux feront surseoir la grâce, jusqu'à la prochaine vacance (cf. mon éd. n° 3722, 3723 et 3866).

<sup>3</sup> *Exhibe te cardinali Vivariensi*, lit-on en marge d'une supplique demandant, en 1387, une chapelle à la cathédrale de Lausanne (cf. n° 3296).

<sup>4</sup> Une lettre lui est adressée à ce titre le 29 novembre 1389 (cf. mon éd. n° 4244).

<sup>5</sup> *Illico post electionem suam* (Archivio Segreto Vaticano — Collect. 457, f° 240 r°).

<sup>6</sup> Cf. *Gallia Christiana*, t. XVI, col. 438-439.

<sup>7</sup> La fresque de la chapelle de Brogny à Genève, qui est une allusion à la parabole de l'enfant prodigue, fit peut-être beaucoup pour accréditer cette légende, comme le démontre G. MOLLAT dans sa notice (*Dict. d'Hist. et de Géogr. Ecclés.* t. II, col. 475, art. *Allarmet*).

schisme ou plutôt de contrecarrer les efforts déployés pour parvenir à ce résultat, malgré l'engagement qu'il avait pris à son élévation au pontificat. Il est donc un des artisans du Concile de Pise, réuni pour résoudre le schisme et qui aboutit, du fait de l'attitude des deux pontifes de Rome et d'Avignon, à l'élection d'un troisième pape. Le cardinal de Brogny apporte au pape de Pise, Alexandre V, l'adhésion de la cour avignonnaise et reste à la tête de la chancellerie d'Alexandre V, puis de Jean XXIII<sup>1</sup>. Sa défection et celle de quelques autres collègues, qu'il entraîne, sonne le glas du pontificat de Benoît XIII. C'est lui, enfin, qui présidera le concile de Constance (17 avril 1415 - 11 novembre 1417). On songe à l'élire pape, mais il a plus de soixante-dix ans. Il continue néanmoins de diriger la chancellerie pontificale sous Martin V, jusqu'à son propre décès, survenu à Rome en 1426, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

On peut rapprocher cette étonnante carrière de celle d'un autre Savoyard, sujet lui aussi des comtes de Genève, maître François de Conzié<sup>2</sup>. Il est également docteur ès lois, chapelain et chambrier du

---

<sup>1</sup> Alexandre V, le Grec Pietro Philargès, élu à Pise le 26 juin 1409, mort à Bologne le 3 mai 1410.

Il a pour successeur Jean XXIII, le Napolitain Balthasar Cossa, élu à Bologne le 17 mai 1410 ; ordonné prêtre par Jean de Brogny le 24 mai 1410 et couronné le lendemain. Il sera déchu par le Concile de Constance, qu'il avait été contraint de réunir, dans la séance du 29 mai 1415 (mort à Florence en 1419). Il faut prendre avec beaucoup de prudence les accusations portées contre ce pape par ses détracteurs et même celles, officielles, du Concile de Constance. Homme d'action, il avait beaucoup fait pour rétablir la domination du Saint-Siège sur la partie septentrionale des Etats de l'Eglise. Dans les 74 chefs d'accusation dressés par le concile, le reproche de simonie revient vingt-cinq fois. Mais n'oublions pas que des accusations bien plus graves furent portées contre Boniface VIII et que Martin V, successeur de Jean XXIII, en fit un cardinal-évêque de Tusculum pour le dédommager.

<sup>2</sup> François de Conzié, d'une ancienne famille de vassaux des comtes de Genève. Docteur ès lois avant l'avènement de Clément VII, puis familier et chapelain de ce pape ; chanoine de Chartres, le 27 juillet 1379 ; il est ensuite auditeur des causes du Palais apostolique, jusqu'au 29 février 1380, date où il succède à son oncle, Rodolphe de Chissé, comme évêque de Grenoble.

Le 23 décembre 1383, il remplace comme camerlingue (c'est-à-dire prélat placé à la tête de la Chambre apostolique) Pierre de Cros, archevêque d'Arles, qui reçoit la pourpre cardinalice (Archivio Segreto Vaticano — Collector. 360, f° 69 r° ; Reg. Avenionen. 238, f° 178 r°-v° ; Reg. Avenionen. 220, f° 527 v° - 528 r°). François de Conzié devient archevêque d'Arles le 20 janvier 1388 (cf. mon éd. n° 3671), puis il est transféré à l'archevêché de Toulouse le 17 octobre 1390 (cf. mon éd. n° 4439), qu'il échangera encore contre celui de Narbonne, le 19 septembre 1391 (cf. mon éd. n° 4661), sans pour cela quitter Avignon où ses fonctions de camerlingue le retenaient. Il conservera la direction de la Chambre apostolique sous Benoît XIII (Archivio Segreto Vaticano — Reg. Avenionen. 274, f° 390 r° - 40 r°) puis, dès le Concile de Pise, sous les papes Alexandre V et Jean XXIII. Il sera encore camerlingue au Concile de Constance, ainsi que sous Martin V et Eugène IV. Il meurt le 31 décembre 1432 et son tombeau est à Avignon, dans l'église des Célestins, fondée par Clément VII (cf. aussi mon éd. n° 29 note 1).

pape Clément VII, chargé de missions délicates<sup>1</sup>. Le 23 décembre 1383 il prend la direction de la Chambre apostolique (c'est-à-dire le ministère des finances pontificales) et la conserve également sous Benoît XIII jusqu'en 1409, puis sous les papes de Pise et sous Martin V, après la fin du schisme.

Ces deux hommes furent donc à la tête des deux principaux rouages du Saint-Siège, c'est-à-dire les finances et les affaires, pendant toute cette époque troublée. Ils ont maintenu la continuité administrative et très probablement l'essentiel de l'appareil bureaucratique, appareil qui leur était dévoué et qui avait tellement à l'époque l'allure d'une clientèle.

Au-delà des polémiques, des questions de nations ou de personnes et des grands déchirements, la carrière d'un Jean de Brogny, comme celle du camerlingue François de Conzié, n'est-elle pas révélatrice du lien solide — à la fois souple et discret — qui sauva l'unité de l'Eglise dans la grande tourmente qui faillit la dissocier. Une telle vue serait corroborée par les carrières plus modestes de maints clercs de second rang peuplant les bureaux de la cour de Rome. Cette vision est loin d'être l'opinion officielle de l'Eglise, qui, sans trancher le fond du problème, considère les papes d'Avignon et de Pise comme des intrus, dont on a pu, et encore tout récemment, reprendre les quantièmes (c'est ainsi que nous avons deux Clément VII et deux Jean XXIII).

On peut voir encore à Romainmôtier le superbe tombeau gothique d'un évêque de Rodez, originaire cependant du Pays de Vaud. *Henri de Sévery*, d'une famille de la noblesse ministériale vaudoise, ne semblait point destiné à monter sur ce lointain siège épiscopal. Il se fit moine de Romainmôtier vers 1347, puis devint prieur de Baulmes. Nous le trouvons comme prieur de Payerne dès 1369. Fin 1371, il échangera, avec Arthaud Alleman, Payerne contre Romainmôtier. Conseiller du comte de Savoie, il négocie une alliance auprès du duc d'Autriche. Le 22 juin 1377, il est témoin, quand Humbert de Colombier, bailli de Vaud, remet à Pierre Vincent, nouveau prieur de Payerne, la juridiction de ses terres. Sa carrière

---

<sup>1</sup> Il sera notamment envoyé le 13 mars 1394 pour une mission à la cour de France (Archivio Segreto Vaticano — Collector. 457, f° 195 r°).

semble bien implantée dans l'horizon romand<sup>1</sup>. Certainement attaché au monastère paisible de la vallée du Nozon, puisqu'il désirera y reposer et qu'il y fera certaines dépenses ; à l'occasion conseiller du comte de Savoie, l'accession de Robert de Genève au pontificat va donner à sa carrière une impulsion inattendue. Comment le cardinal genevois, devenu Clément VII, le connaît-il ? Est-ce parce que Robert de Genève se fit attribuer un temps le prieuré de Payerne ? ou tout simplement parce que les liens étaient cordiaux entre la cour de Chambéry et celle des comtes de Genève ? Je l'ignore, mais je note que Clément VII, qui a besoin d'un homme de toute confiance et énergique pour gouverner le territoire du Saint-Siège dans la vallée du Rhône, le nomme le 24 août 1379 vice-recteur et régent du comtat Venaissin<sup>2</sup>. Et le pape va garder Henri de Sévery onze ans à cette place, où l'on verrait bien davantage un chevalier et, dans des temps aussi troublés, un homme de guerre.

Cette confiance va se manifester aussi par des récompenses : le 16 septembre 1381, Henri de Sévery devient évêque de Maurienne<sup>3</sup> puis, le 18 mai 1385, évêque de Rodez<sup>4</sup>, évêché plus substantiel, ce qui permet à notre ancien prieur de se faire aménager, vers 1387, la chapelle Saint-Jean-Baptiste à Romainmôtier, où probablement il songe à reposer un jour. Lorsqu'il remet sa charge de régent du comtat Venaissin à un chevalier lyonnais, parent du pape, Odon de Villars, le 21 mai 1390, il reste à Avignon, où il décédera avant le 25 mai 1397<sup>5</sup>. Et ainsi se trouve expliqué tant l'aménagement coûteux d'une chapelle, que la présence fort en vue de la tombe d'un évêque ruthénois dans un prieuré si profondément encaissé dans le sol vaudois.

De petite noblesse encore, mais promis à un destin brillant par la faveur d'un pape, tel nous apparaît *Guillaume de Menthonay*, le constructeur du château Saint-Maire à Lausanne<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Cf. mon éd. n° 2311, n° 1.

<sup>2</sup> *Ibid.*, n° 1703.

<sup>3</sup> *Ibid.*, n° 2306.

<sup>4</sup> *Ibid.*, n° 2905.

<sup>5</sup> C. EUBEL, *op. cit.*, I, p. 427.

<sup>6</sup> Sur Guillaume de Menthonay, voyez la notice de L. WETTSTEIN dans *Helvetia Sacra, Lausanne*, ouvrage en cours de publication ; C. EUBEL, *op. cit.*, I, p. 309 ; et mon éd. n° 2468, n. 1.

M. REYMOND, *op. cit.*, p. 37 et 384 ainsi que FORAS, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, t. III, p. 471, comportent de grosses confusions.

Guillaume de Menthonay est le fils de Aymon de Menthonay et de Nicolette de Langin. Il naît en 1372, si j'en crois un texte de dispense<sup>1</sup>, et devient orphelin de père assez jeune, puisque sa mère se remariant, la tutelle de Guillaume, de son frère aîné Jean et de sa sœur Marguerite revient à leur oncle Jacques de Menthonay, archidiacre de Reims et familier du pape Clément VII, qui demande au pape la permission d'être tuteur le 26 octobre 1380<sup>2</sup>.

L'oncle archidiacre fait probablement venir à Avignon les trois neveux et Guillaume devient un de ces enfants-clercs, ou clergeons, voués dès l'enfance à l'Eglise. Si l'aîné hérite de la modeste seigneurie, si la fille pourra peut-être trouver un bon parti, que faire du cadet, si ce n'est lui préparer une fructueuse carrière ecclésiastique. Et justement la chance sourit d'autant mieux au jeune Menthonay, que le pape est un frère de son souverain et un ami de son oncle. A dix ans, Guillaume devient chanoine de Thérouanne dans le nord de la France, où il ne mettra certainement jamais les pieds<sup>3</sup>. Le 16 août 1384, comme la sacristie de la collégiale de Saint-Paul à Narbonne est l'objet d'un procès et que l'un des deux plaideurs vient de décéder, le pape, sur la suggestion de l'oncle devenu cardinal, subroge Guillaume de Menthonay à la place du défunt<sup>4</sup>, afin que cette cause ne manque pas de protagonistes, mais ce sera le début d'un long procès, car, huit ans plus tard, Guillaume ne jouit pas encore du bénéfice. Le 6 mai 1385, notre jeune clerc se fait réservé la prébende d'un chanoine de Genève<sup>5</sup> désireux de convoler en justes noces, « aspirant à des vœux laïcs », comme le dit la formule du document, et il renonce alors à son canonicat flamand, mais je ne puis assurer qu'il ait joui de ce bénéfice. Le 10 janvier 1386, à la suite du décès d'un familier de son oncle, Guillaume devient chanoine et sacriste de Lausanne<sup>6</sup>. Il a 14 ans environ et vit à la cour d'Avignon, dans la *familia*, c'est-à-dire l'entourage de son oncle le cardinal vice-chancelier, et étudie le droit à l'Université<sup>7</sup>. Le 2 octobre 1387, le voilà qui joint à ses

<sup>1</sup> Cf. mon éd. n° 2468. Le 16 juin 1382, il reçoit une dispense d'âge, car il est dans sa onzième année. «*Cum itaque ... tu ad beneficium obtainendum patiaris in estate defectum, cum infra undecimum etatis tue annum constitutus existas, ...*»

<sup>2</sup> Cf. mon éd. n° 2135.

<sup>3</sup> Le 17 juin 1382 (*ibid.*, n° 2469). Il le restera jusqu'au 6 mai 1385.

<sup>4</sup> *Ibid.*, n° 2788. Cf. aussi n° 4884.

<sup>5</sup> *Ibid.*, n° 2891.

<sup>6</sup> *Ibid.*, n° 3062. Il conservera la sacristie jusqu'à son élévation à l'épiscopat (cf. n° 5449).

<sup>7</sup> *Ibid.*, n° 3172.

bénéfices le canonicat de la riche cathédrale de Reims<sup>1</sup>, auquel s'ajoutera bientôt celui de Chartres. Le 24 juillet 1388, il obtient une bonne prébende à la cathédrale de Genève<sup>2</sup> et, le lendemain, son oncle lui laisse son canonicat de Paris<sup>3</sup>. Devenir chanoine de Paris était l'ambition de maint clerc, tant pour l'éclat de l'université, que pour la proximité de la cour de France. Mais, sans protection spéciale, pouvait-on espérer s'y introduire? Voici l'ingénieuse combinaison à laquelle les Menthonay, oncle et neveu, procèdent: grâce à l'oncle, qui lui laisse sa prébende tout en restant chanoine, le jeune Menthonay obtient ce bénéfice envié à la barbe de tant de postulants. Ensuite, le cardinal chanoine n'a plus qu'à attendre la première prébende vacante, qu'il obtiendra d'emblée, étant donné son rang.

Comme il s'assure de pouvoir toucher ses revenus genevois bien qu'absent<sup>4</sup>, il semble qu'après trois ans d'études juridiques à Avignon, Guillaume de Menthonay ait fréquenté l'université de Paris. Entre temps le cumul continue. Qualifié cette fois de bachelier ès lois, notre clerc devient trésorier de la cathédrale de Reims<sup>5</sup>. Lorsqu'il perd son oncle, au printemps de 1391, il recueille son archidiaconé de Reims<sup>6</sup> et, largement pourvu de bénéfices, il est lancé. Peu après, le pape, soit qu'il ait apprécié les qualités de son jeune compatriote, soit qu'il ait voulu protéger le neveu et pupille de son ami défunt, le prend comme *cubicularius* ou chambrier et comme familier<sup>7</sup>. Guillaume résigne alors la prébende de Paris<sup>8</sup> et reçoit peu après la cure d'Arzens, au diocèse de Carcassonne, qu'il conservera deux ans<sup>9</sup>.

Au printemps de 1393, c'est à lui que des clercs s'adressent, lui demandant de patronner une postulation. D'après le style de la supplique, je présume qu'il travaillait alors à la chancellerie<sup>10</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. mon éd. n° 3558.

<sup>2</sup> *Ibid.*, n° 3849.

<sup>3</sup> *Ibid.*, n° 3851.

<sup>4</sup> *Ibid.*, n° 3993 (11 février 1389).

<sup>5</sup> *Ibid.*, n° 4328. La bulle lui attribue l'âge de 21 ans (11 mars 1390).

<sup>6</sup> *Ibid.*, n° 4524 (30 avril 1391). Il doit renoncer alors à la trésorerie de Reims, les deux dignités étant incompatibles d'autant qu'elles sont dans la même église.

<sup>7</sup> *Ibid.*, n° 4603. Il est qualifié comme tel dans un acte du 20 juin 1391.

<sup>8</sup> *Ibid.*, n° 4649 (30 août 1391).

<sup>9</sup> *Ibid.*, n° 4653 (5 septembre 1391). Il y succéda à un autre familier du pape, récemment décédé. Il résignera cette cure le 22 décembre 1393 (cf. n° 5259).

<sup>10</sup> *Ibid.*, n° 5022, 5116.

Le 13 avril 1394, il reçoit la prébende de Pierre de Begnins à la cathédrale de Lausanne<sup>1</sup>, décédé deux jours avant. Archidiacre de Chartres, le 4 juillet<sup>2</sup>, il devient, le 7 août 1394, à vingt-deux ans environ, ou guère plus, évêque de Lausanne, ce qui l'amène à renoncer à tous ses autres bénéfices<sup>3</sup>.

Je pense que cette nomination n'alla pas sans difficultés, car l'évêque décédé<sup>4</sup>, Gui de Prangins, eut comme successeur immédiat pendant six semaines le patriarche de Jérusalem, l'ancien prévôt du Grand-Saint-Bernard, Aymon Séchaux<sup>5</sup>. A la même époque, l'église de Belley était vacante, aussi peut-être le pape hésita-t-il entre les deux évêchés pour son jeune protégé. Finalement, en août, il accordait Lausanne au jeune Menthonay et transférait la commende du patriarche sur l'église de Belley<sup>6</sup>.

Quelques semaines plus tard, le décès subit du pape d'Avignon allait probablement modifier profondément la destinée du jeune évêque<sup>7</sup>. Venu prêter serment le 21 septembre à Lausanne, il s'y installera, ce qu'il n'aurait pas fait certainement, si Clément VII avait vécu, susceptible — qui sait? — de l'élever au cardinalat.

Le jeune prélat se consacre dès lors à son évêché. L'ancienne demeure épiscopale était trop vulnérable et Guillaume de Menthonay n'était certainement pas sans fortune personnelle. Il reprend le projet de Gui de Prangins de mettre la main sur le prieuré de Saint-Maire, mais ce n'est plus pour l'unir à la fabrique de la cathédrale et au chapitre<sup>8</sup>, mais bien pour l'incorporer à la mense épiscopale et disposer de ce fait de l'emplacement nécessaire à la construction du château

---

<sup>1</sup> Cf. mon éd. n° 5338.

<sup>2</sup> *Ibid.*, n° 5409.

<sup>3</sup> *Ibid.*, n° 5440.

<sup>4</sup> Gui de Prangins, évêque de Lausanne le 19 mars 1375, était décédé le 12 juin 1394, voir : *Nécrologie de l'église cathédrale de Lausanne*, publ. J. Gremaud, Lausanne 1863, p. 148 (*MDR*, t. XVIII).

<sup>5</sup> Le 24 juin 1394 (cf. n° 5395). Le patriarche Aymon n'eut pas le temps de venir prendre possession de l'évêché ou d'y déléguer des procureurs.

<sup>6</sup> *Ibid.*, n° 5434. Il s'agissait de fournir au patriarche une mense épiscopale lui assurant des revenus convenables.

<sup>7</sup> Clément VII meurt subitement, d'une attaque, semble-t-il, le 16 septembre 1394.

<sup>8</sup> Clément VII avait uni le prieuré de Saint-Maire à la fabrique de la cathédrale en 1386-1387, peut-être en mai 1387 (cf. n° 3589 et 3401) au départ du prieur Henri de Fallerans pour l'abbaye de Saint-Paul à Besançon. Mais quand, le 31 mai 1387, Henri de Fallerans devint abbé de Saint-Paul (cf. n° 3456), le pape revint sur sa décision (cf. n° 3455) et désigna comme prieur le 1<sup>er</sup> juin François de Cuines, qui conserva Saint-Maire jusqu'au 23 juin 1397 (M. REYMOND, *op. cit.*, p. 310).

Saint-Maire, entreprise dès 1397, et dont sa mort subite en 1406 ne lui permettra pas de voir l'achèvement<sup>1</sup>.

Si de la carrière des princes de l'Eglise, nous avons une vue souvent assez précise, la carrière d'ecclésiastiques plus modestes se limite bien souvent à quelques repères lumineux dans une brume trompeuse.

*Adhémar Convers* d'Argonnex près d'Annecy n'a ni l'intelligence et la chance d'un Jean de Brogny, ni les avantages de naissance de Guillaume de Menthonay. Chapelain et familier du cardinal de Brogny, ce prêtre genevois, curé de Vandœuvres, n'apparaît pas dans les archives avant le printemps 1389. Le 31 mai de cette année-là, il reçoit le canonicat de Sion et la prébende d'un chanoine sédunois passé au parti du pape de Rome, rival de celui d'Avignon, et dont il ne jouira vraisemblablement pas<sup>2</sup>; comme ce bénéfice est douteux pour l'heure et ne rapporte rien, Adhémar Convers reçoit la chapelle Saint-Laurent à Genève, devenue vacante par le décès d'un autre familier du même cardinal<sup>3</sup>. Plus tard il l'échangera probablement contre la chapelle de Monthoux à l'église de Pringy<sup>4</sup>.

Le décès d'un autre familier du cardinal de Brogny lui permet d'obtenir le 11 août la paroisse de Dieupentale<sup>5</sup> à 34 kilomètres de Toulouse, dont les fidèles conservèrent sûrement leur vicaire et ne virent pas davantage leur nouveau curé que le précédent. Un mois plus tard, il renonce à sa cure genevoise de Vandœuvres, promise à un jeune clerc de 23 ans, un autre protégé de son patron<sup>6</sup>. Deux ans plus tard, une aubaine se présente pour notre ambitieux curial. Le chanoine savoyard Guillaume Brunet (?) de Musièges, licencié en droit, ayant sans doute obtenu, après un procès dont il sort vainqueur, une plus grosse prébende à la cathédrale de Besançon et ne pouvant y conserver un second canonicat, aimerait transmettre les bénéfices qu'il doit résigner à ses deux neveux Nicolas et Pierre Brunet, tous deux familiers du même cardinal de Brogny. Adhémar Convers

<sup>1</sup> Sur le château Saint-Maire, cf. M. GRANDJEAN, *La Ville de Lausanne I*, MAH, Vaud, t. I, p. 345.

<sup>2</sup> Cf. mon éd. n° 4116. Ce chanoine sédunois partisan du pape de Rome, Urbain VI, était Albert de Blanches, frère de l'ancien official, devenu évêque de Sion pour le compte d'Urbain VI (cf. n° 4115, n. 1).

<sup>3</sup> *Ibid.*, n° 4133 (10 juillet 1389).

<sup>4</sup> *Ibid.*, n° 4155 et 4599.

<sup>5</sup> *Ibid.*, n° 4155.

<sup>6</sup> *Ibid.*, n° 4184 (10 septembre 1389).

saute sur l'occasion et, le 18 juin 1391, il échange sa cure toulousaine que reprend Nicolas Brunet, contre celle d'Arith en Haute-Savoie<sup>1</sup> et son canonicat sédunois, que Pierre Brunet essaiera peu après d'obtenir réellement, contre un canonicat et une bonne prébende à Besançon<sup>2</sup>. Et je note, à ce propos, que tant les trois Brunet qu'Adhémar Convers sont issus du même terroir, qu'ils appartiennent à la clientèle du même cardinal et que celui-ci vient de reprendre opportunément la chancellerie, où vraisemblablement l'un ou l'autre travaillent ; le cardinal a tout intérêt à les favoriser.

En 1393, sans cesser de vivre à Avignon<sup>3</sup>, Adhémar Convers échange la cure d'Arith contre celle de Menthon<sup>4</sup>. Au printemps 1394, je constate encore sa présence à la cour de Rome<sup>5</sup>, où je perds sa trace, faute de documents ultérieurs.

Sa carrière dut se poursuivre dans le sillage du cardinal et sa chance fut de s'être attaché à un prélat qui devait vivre 84 ans et parvenir au faîte des honneurs.

Nous voyons par là l'importance du lien personnel à la base de ces innombrables clientèles ecclésiastiques qu'on appelle « familles », que ce soit celle du pape ou celle des cardinaux ; ces familiers s'étant emparés d'un certain nombre de bénéfices et revenus ecclésiastiques, tentent d'en garder le contrôle et s'en remettent la jouissance de l'un à l'autre, à l'intérieur du même cercle. Vous trouveriez la même clientèle autour des évêques ou des prélates, comme aussi autour d'un ecclésiastique plus modeste comme le chanoine Guillaume Thonerat d'Evian, devenu maître de la cire du palais pontifical et grand protecteur de ses compatriotes. Quand on parle de népotisme, on évoque d'emblée l'exemple de certains papes, Clément VI appelant au cardinalat six ou sept neveux ou cousins, mais n'est-ce pas aussi le cas de simples curés ou chanoines comme notre Guillaume de Musièges ?

A six siècles de distance, ces carrières s'esquiscent pour nous à travers des promotions certes, mais aussi à travers des trocs, tout un trafic de cures et de bénéfices.

---

<sup>1</sup> Cf. mon éd. n° 4595 et 4599.

<sup>2</sup> *Ibid.*, n° 4597 et 4601.

<sup>3</sup> En janvier 1393, il est avec un *scriptor* des lettres pontificales, procureur dans un échange de canonicats (cf. n° 4926).

<sup>4</sup> Le 20 mai 1393 (cf. n° 5045).

<sup>5</sup> Mentionné comme procureur dans un échange de cures (cf. n° 5324, 29 mars 1394).

Pour beaucoup de ces clercs, il s'agit d'obtenir un avancement financier. Quand un clerc déplore, comme notre Adhémar Convers, que sa place soit occupée à la cathédrale de Sion par un schismatique, ce n'est pas pour les dangers du ministère qu'il frémit. Cette situation scandaleuse le prive d'un revenu, auquel les services, qu'il rend à Avignon, semblent lui donner droit et il escompte certainement qu'une victoire savoyarde va lui assurer sa rente. Sa tentative d'obtenir une prébende sédunoise s'inscrit entre la grande défaite des troupes savoyardes sur les rives de la Vièze (déc. 1388) et la paix du 24 novembre 1392, qui rendra illusoire pour longtemps cet espoir. Si l'on risque un procès, on sait qu'il durera souvent plusieurs années et coûtera cher, même pour un petit bénéfice. Un procès pour le personnat de Peney dans le canton de Vaud coûta 40 florins, soit deux ans de revenu de ce bénéfice ou encore le prix d'une bonne maison à Avignon.

Cette avidité nous paraît passer les bornes. Que penser d'un clerc, qui vit à Avignon et qui postule la charge de chapelain d'une léproserie, espérant tirer revenu des aumônes faites à ces infortunés miséreux, contre la dédicace fugitive d'une prière d'intercession de huit en quatorze ?

Mais cette avidité s'explique et rend compte à sa manière d'une époque. L'Eglise est une carrière, de plus universelle, la meilleure affaire possible pour qui n'a pas trouvé dans son berceau un sceptre ou un négoce, de bons champs au soleil. Les places de commerce sont rares et les possibilités de développement économique parfois très éloignées géographiquement, autant que socialement. Le XIV<sup>e</sup> siècle est un siècle de dépression économique et de troubles graves. Comme les revenus ecclésiastiques se dégradent et deviennent aléatoires, que la centralisation de l'Eglise s'accélère, multipliant les emplois, il n'est pas étonnant de constater que la quête de bénéfices se fait plus pressante, les abus plus criants et que la réforme des institutions s'avère impossible. Au terme du concile de Constance, réuni autant pour résoudre le schisme que pour supprimer les abus, le pape Martin V se hâte de confirmer ces derniers, avec quelques atténuations qui furent passagères<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Le 30 octobre 1417, le Concile de Constance avait décidé, dans sa quarantième session, que le pape aurait l'obligation de réformer l'Eglise sur dix-huit points (C. J. HEFELE, *Histoire des Conciles...*, trad. H. LECLERCQ, Paris 1916, t. VII/1, p. 468-472, avec commentaire). Sur le sort de ce projet de réforme, cf. cet ouvrage, p. 484 s. Il faut souligner que la centralisation romaine, l'existence d'un domaine temporel et d'une

Les archives ecclésiastiques sont les plus fournies. Leur caractère universel facilite les comparaisons d'une région à l'autre, sans qu'il faille s'autoriser à tout transposer. Les quatre carrières esquissées, l'ascension d'un cardinal, celle d'un prieur de Romainmôtier, le succès rapide d'un jeune évêque lausannois et la quête besogneuse d'un modeste clerc, ne projettent-elles pas une lueur nouvelle sur de grands événements, comme aussi sur les hommes ou les monuments, les forces politiques en présence. Une étude plus longue et plus fouillée permettrait assurément des comparaisons économiques entre régions. A travers, enfin, ce qui pourrait passer pour un singulier commerce de charges ecclésiastiques, on voit vivre une foule d'hommes de toutes les origines, avec leurs réussites, leurs espoirs, leurs échecs et leurs problèmes et cette enquête au-delà des siècles finit par nous les rendre attachants.

---

très forte administration exigeaient des ressources financières qui n'avaient pas été prévues et que la papauté s'était peu à peu procurées par sa politique en matière de bénéfices ecclésiastiques. Il était impossible de maintenir cette structure, sans lui fournir des recettes adéquates. L'exemple de nos clercs le montre bien : ils travaillent à la cour de Rome, mais tirent leurs revenus de divers diocèses et de fonctions et bénéfices très variés.